



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**

**Suivi estival des gîtes connus de chiroptères**  
**sur le site Natura 2000 Complexe minier de la vallée de la Senouire FR8302009**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Consultation simplifiée, marché en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

**3- Objet de la consultation / Durée**

**Objet de marché :**

**Contexte :**

Le site Natura 2000 « Complexe minier de la vallée de la Senouire » comprend un réseau de galeries minières qui abritent pour certaines des chauves-souris en hibernation, ainsi qu'une mosaïque d'habitats qui leur sont favorables. La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 prévoit différentes actions dont le suivi scientifique du site.



En 2024, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure porteuse de l'animation du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour réaliser le suivi estival des gîtes connus de chiroptères présents sur le site Natura 2000.

Actuellement, de nombreux gîtes de reproduction (17 gîtes estivaux pour le Petit rhinolophe, 6 gîtes estivaux pour la Barbastelle d'Europe, 1 gîte estival pour le Murin de Beschtein) et d'hibernation (25 ouvrages miniers sécurisés et 2 ouvrages miniers éboulés ré-ouverts par vandalisme) sont connus sur le site. Si la sécurisation des ouvrages miniers depuis 2009 ne permet plus leurs suivis hivernaux, les gîtes estivaux pour les chauves-souris de l'Annexe II sont suivis annuellement.

Le prestataire retenu devra conduire les actions décrites ci-dessous :

### **Mission :**

#### Objectifs :

Poursuite du suivi annuel des gîtes estivaux connus de chiroptères. Cet inventaire doit permettre d'avoir un état des lieux en 2024 et un suivi des colonies de reproduction connues d'espèces listées à l'Annexe II de la Directive, à savoir le Petit Rhinolophe, le Grand rhinolophe, la Babastelle d'Europe et le Murin de Bechstein.

#### Contenu de la mission :

- Inventorier les gîtes estivaux présents sur le site
- Suivre les évolutions des populations
- Evaluer l'état de conservation des colonies
- Identifier / dénombrer par espèce et par classe d'âge
- Veiller à l'état des bâtiments gîtes
- Poursuivre la sensibilisation des propriétaires à la protection des colonies
- Cartographier les données
- Réaliser un rapport de synthèse

#### Méthodologie :

L'ensemble des gîtes connus sera prospecté afin d'évaluer le nombre d'individus et l'état de conservation des colonies.

Les prospections seront menées dans des conditions météorologiques favorables.

2 jours de prospection sont prévus pour le suivi annuel.

#### Livrables :

Le rapport présentant le suivi annuel devra comprendre une introduction, la description de la méthodologie utilisée, les résultats, une conclusion et un résumé d'une page.



Un rapport intermédiaire sera transmis de façon dématérialisée au Parc fin septembre 2024. Après prise en compte des remarques et des demandes de modification formulées par le Parc, le rapport final sera envoyé au Parc au plus tard fin octobre 2024.

Ce rapport sera à fournir sous un format numérique en version word et PDF. Il devra faire apparaître les logos du Parc et du financeur de l'opération (les logos seront fournis par le Parc).

Concernant la cartographie, les données fournies devront être compatibles avec le logiciel libre QGIS. Concernant les données, le prestataire a le choix entre saisir directement ses données dans la base Géonature du Parc Livradois-Forez, ou les restituer via la liste de données brutes sous forme d'un tableau excel (qui sera fourni par le Parc).

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire avec a minima :

- Un échange en amont de la phase de terrain pour organiser les prospections ;
- Un échange après le rendu intermédiaire pour présenter les résultats et échanger sur d'éventuelles modifications.

#### **Planning prévisionnel :**

Phase de terrain en juin - juillet 2024.

Transmission d'un rapport d'étude provisoire 30 septembre 2024.

Suite à un échange avec la chargée de mission, le rendu du rapport final se fera au plus tard le 31 octobre 2024.

#### **Durée du marché :**

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2024.

#### **Budget :**

Le budget maximal est de 1 800 € TTC

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. La valeur scientifique et technique (40%)
2. Le prix (35%)
3. Le délai d'intervention et le planning proposé (25%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée, le devis détaillé et chiffré remis par l'entreprise et le RIB.



## **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

### **Montant total du marché**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

## **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **8- Acomptes**

Pas d'acompte.

## **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le **30/04/2024 – 12h00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat\\_public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat_public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



## DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une note technique précisant :
  - La méthodologie mise en œuvre
  - Le délai d'intervention à réception de la commande
  - Les références de l'entreprise dans ce domaine
  - Le descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le .....

Le.....

**Signature et Cachet de l'entreprise**

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez